

20240506_DL_10

OBJET : Demande de subvention au titre des FONDS VERT pour le programme de conception, déploiement, exploitation et maintenance des Infrastructures et des solutions nécessaires à la mise en œuvre d'un territoire connecté et durable sur le territoire de la Somme.

Date de convocation :
29 mars 2024

Date de séance :
06 mai 2024

Date d'affichage :
29 mai 2024

Membres en exercice : 46

Membres présents : 17

Membres votants : 28

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément aux statuts*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Etaiient présents : M. VARLET, M. PARSIS, M. MAROTTE, M. LEFEBVRE, M. PENAUD, Mme LEMAIRE, M. BEAUFILS, M. HAZARD, M. BEAUMONT, M. WALIGORA, M. THUEUX, Mme MAILLE-BARBARE, M. FAUVET, M. GORRIEZ, Mme DELETRE, Mme POUPART, M. MASSET.

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ
Monsieur DECLE donne pouvoir à Monsieur MAROTTE
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT
Monsieur BIHET donne pouvoir à M. BEAUFILS
Monsieur DELFOSSE donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Madame LEMAIRE
Monsieur DEFANCE donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur HAZARD
Monsieur PAYEN donne pouvoir à M. LEFEBVRE
Monsieur GEST donne pouvoir à Madame DELETRE

Le projet porté par Somme Numérique vise à créer un territoire connecté et durable, où l'intelligence numérique est mise au service de la transition écologique. La démarche du syndicat mixte s'inscrit dans une vision de décarbonation et d'économie d'énergie. Grâce à des solutions innovantes, nous cherchons à réduire notre empreinte carbone, favoriser la mobilité douce et optimiser la gestion des ressources. Le projet s'articule autour de la mise en place d'infrastructures intelligentes, de l'utilisation de données pour une meilleure planification urbaine, et de l'implication active des citoyens dans cette démarche. Somme Numérique est convaincue que la technologie peut être un levier puissant pour construire un avenir plus durable et résilient pour notre territoire.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique
- Vu le plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention au titre des FONDS VERT

Considérant le projet de territoire connecté et durable porté par Somme Numérique,

Constatant que ce projet s'inscrit pleinement dans une finalité de transition écologique, de décarbonation et d'économie d'énergie, Décide d'autoriser le Président de Somme Numérique à déposer une demande de subvention au titre des fonds verts pour le financement dudit projet.

DECIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Président à solliciter la Préfecture de la Somme au titre des fonds vert pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible, en fonction des critères d'éligibilité du dispositif.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.